

La SemOp fête ses 10 ans : une décennie d'innovations, de coopérations réussies et 50 concrétisations

En ce mois de juillet, la Société d'économie mixte à Opération unique (SemOp) célèbre ses 10 ans. A sa création en 2014, elle ouvrait une forme originale de coopération public-privé sous le contrôle des collectivités territoriales et complétait la gamme des Entreprises publiques locales (Epl), déjà constituée de la Société d'économie mixte (Sem) et de la Société publique locale (Spl). Initiée par la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl), la SemOp a su convaincre et s'imposer comme une alternative crédible et dynamique dans le paysage de l'économie mixte française, quels que soient le projet et la taille du territoire.

En 10 ans, le seuil des 50 SemOp est atteint

Depuis sa création par la loi du 1er juillet 2014, la SemOp a connu une croissance continue. A ce jour, 50 SemOp sont en activité, avec une demi-douzaine de nouvelles créations chaque année. Cette progression témoigne de la maturité et de la confiance croissantes des acteurs publics et privés dans ce modèle. Principalement utilisée dans la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement, la SemOp se développe également dans les domaines de l'exploitation des réseaux de chaleur et de mobilité.

Les témoignages des élus et des opérateurs sont unanimes : la SemOp a su renouveler et fluidifier les relations entre les collectivités et leurs partenaires privés à l'instar d'**Arnaud Bazire**, directeur général de **Suez Eau France**, actionnaire de 10 SemOp, qui souligne que « dans les SemOp, les élus deviennent [des] alliés objectifs ». La **ville de Saint-Affrique**, satisfaite de sa SemOp pour la gestion de l'eau potable, prévoit déjà de l'étendre à l'assainissement et à une station d'épuration aux dires de son maire, **Sébastien David**, tandis que **Jean-Baptiste Voinot**, directeur général des services de la ville, rappelle que **Dole** a été la première à adopter la SemOp en 2015 – au même titre que Chartres – et vient d'en constituer une autre pour l'exploitation de son réseau de transport urbain.

Les élus de la FedEpl ont joué un rôle crucial dans la promotion et le développement des SemOp, tandis que la Fédération s'est structurée pour accompagner les collectivités territoriales

Jean-Léonce Dupont, président du conseil départemental du Calvados, auteur de la proposition de loi créant la SemOp et président d'honneur de la FedEpl, et **Benoît Mercuzot**, vice-président d'Amiens Métropole, président de la SemOp Amiens Energie et président de la commission des présidents de SemOp ont été parmi les premiers soutiens du modèle. Pour le premier, « La SemOp est venue apporter une réponse à une demande très concrète de transparence et de coopération formulée par les collectivités territoriales. »

Consciente des enjeux d'accompagner les collectivités dans la création de SemOp, la FedEpl a structuré son action. Elle a tout d'abord adapté son approche pour mieux répondre aux besoins spécifiques des territoires et a développé une expertise par strate : départements, régions et territoires ruraux, intercommunalités et villes de France, territoires urbains. Son expertise lui permet surtout d'accompagner la création de SemOp, en proposant des conseils spécialisés et en accompagnant les acteurs locaux dans leur montée en compétences.

La FedEpl continue par ailleurs de surveiller attentivement l'évolution des premières SemOp dont les contrats arrivent à terme. Son savoir-faire lui permet également d'accompagner les collectivités dans l'évaluation et la renégociation de ces contrats, assurant ainsi la pérennité et l'efficacité du modèle des SemOp.

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 401 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la FedEpl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 500 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe. Toutes les infos sur lesepl.fr



Contacts presse
Violaine Hacke, attachée de presse
06 28 47 53 55
violainehacke@gmail.com

Contacts FedEpl
Cécile Consigny, chargée de communication
01 53 32 22 07
c.consigny@lesepl.fr

Un modèle d'avenir pour les autres acteurs, également parties prenantes des SemOp

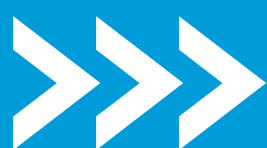
Les autres protagonistes des SemOp sont aussi convaincus. La **Banque des Territoires** souligne que ce modèle, en complément d'autres formes juridiques (Sem et Spl), répond à des besoins spécifiques des collectivités, notamment lorsque les projets nécessitent des investissements importants et une expertise technique pointue. « La SemOp n'est pas un couteau suisse, mais elle est une brique complémentaire essentielle », précise **Isabelle Bonnaud-Jouin**, responsable économique mixte à la direction de l'investissement de la Banque des Territoires. En dix ans, la SemOp a démontré sa capacité à répondre aux attentes des collectivités territoriales et à s'adapter aux défis mouvants. En renouvelant le dialogue entre ces dernières et les opérateurs privés, elle ouvre de nouvelles perspectives pour l'économie mixte locale.

En dix années, la SemOp a ainsi renouvelé les relations entre collectivités territoriales et opérateurs privés. Elle offre un modèle innovant et efficace pour la gestion des services publics et ouvre de nouvelles perspectives pour l'économie mixte locale. À l'occasion de ce 10e anniversaire, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) tenait à réaffirmer son engagement à soutenir et à promouvoir la SemOp, convaincue de son potentiel pour transformer les relations public-privé. Forte de son expertise et de son expérience, elle continuera à accompagner les collectivités dans leurs projets de Sem, de Spl et de SemOp, contribuant ainsi au développement des territoires.

Découvrez l'intégralité de nos articles, interviews et portrait d'Epl dans notre [dossier de presse](#).

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 401 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la FedEpl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 500 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe. Toutes les infos sur lesepl.fr



Contacts presse
Violaine Hacke, attachée de presse
06 28 47 53 55
violainehacke@gmail.com

Contacts FedEpl
Cécile Consigny, chargée de communication
01 53 32 22 07
c.consigny@lesepl.fr